



FÉDÉRATION EURO-MÉDITERRANÉENNE CONTRE LES DISPARITIONS FORCÉES
EURO-MEDITERRANEAN FEDERATION AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES
الفيدرالية الأوروبية ضد الاختفاء القسري

المفقودون DISTARUS
ون DISTARUS
المفقودون DISTARUS
المفقودون DISTARUS
المفقودون DISTARUS
المفقودون DISTARUS
المفقودون DISTARUS

Collectif des
Familles de
Disparus en
Algérie

COMMUNIQUÉ

Nassera DUTOUR refoulée d'Algérie par les autorités algériennes

« On m'a expulsée de mon propre pays ! »

Alger – Paris, le 31 juillet 2025

Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) et la Fédération Euro-Méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) condamnent avec la plus grande fermeté le refoulement arbitraire de leur présidente, Nassera Dutour, survenu le 30 juillet 2025 à l'aéroport Houari Boumedienne d'Alger.

Nassera Dutour, née Yous, est une mère de disparu. Son fils, Amine Amrouche, a été arrêté en janvier 1997 et est, à ce jour, porté disparu comme des milliers d'autres Algériens. Depuis, elle n'a cessé de chercher la vérité sur le sort de son fils et de tous les autres disparus. Militante engagée depuis près de trois décennies, Nassera Dutour porte dans sa chair le combat de milliers de familles algériennes meurtries par la disparition de leurs proches et consacre sa vie à la quête de vérité et de justice.

Dès son arrivée au poste-frontière, à 16h30 (heure algérienne), Nassera Dutour a été retenue pendant trois heures par la police, et questionnée avant d'être refoulée vers la France à bord du vol AF 1455 d'Air France, sans aucune justification. En violation flagrante des dispositions de l'article 59 de la Constitution algérienne et de la loi n° 08-11 du 25 juin 2008 relative aux conditions d'entrée, de séjour et de circulation des étrangers en Algérie, un tel refoulement ne saurait être justifié : Nassera Dutour est de nationalité algérienne et ne représente aucune menace à l'ordre public. Elle s'est présentée de manière régulière aux autorités frontalières, et n'a fait l'objet d'aucune interdiction d'entrée sur le territoire national.

Ce refoulement de Nassera Dutour à la frontière de son propre pays constitue un dangereux précédent. Outre l'humiliation personnelle infligée à une femme qui consacre sa vie à la mémoire des disparus, cet événement augure une radicalisation de la dérive autoritaire à l'œuvre en Algérie. Cet acte manifeste une volonté claire des autorités algériennes de museler la société civile, d'entraver les activités légitimes des défenseurs des droits humains, et de réduire au silence celles et ceux qui dénoncent l'impunité des crimes de disparition forcée. **Il est le symbole d'un pouvoir qui persiste à fuir son histoire, et qui choisit de punir celles et ceux qui, avec dignité et persévérance, refusent l'oubli et réclament justice.**

Pendant la guerre civile qui a ensanglanté l'Algérie dans les années 1990, plus de 8 000 personnes dont le sort reste inconnu à ce jour, ont été enlevées, arrachées de force à leur famille, à leurs proches, par les autorités algériennes. Depuis lors, Nassera Dutour n'a cessé de se tenir aux côtés des victimes et de leurs familles en Algérie comme dans le reste de la région euro-méditerranéenne. Elle combat

sans relâche pour faire entendre la voix des disparu·e·s, face au silence assourdissant des autorités algériennes et régionales, incapables d’assumer leur propre histoire, inaptes à affronter les fantômes de leurs propres citoyens. Nassera Dutour incarne cette mémoire vivante que les pouvoirs autoritaires veulent effacer, cette exigence de vérité que redoute l’impunité. Sa présence en Algérie dérange, non parce qu’elle menacerait l’ordre public, mais parce qu’elle oppose à la politique de l’oubli la persévérance des familles, le droit inaliénable de savoir, et la dignité des victimes que l’on refuse toujours de nommer.

Le CFDA et la FEMED rappellent que la liberté d’expression et d’association sont des droits fondamentaux, essentiels à toute société respectueuse de l’État de droit. Le travail des défenseurs des droits humains, loin d’être criminalisé, doit être protégé et valorisé, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseur·e·s des droits de l’Homme (1998).

Face à cette violation flagrante du droit international, le CFDA et la FEMED appellent l’ensemble des organisations de défense des droits humains, les institutions internationales et la communauté diplomatique à :

1. Dénoncer publiquement cette expulsion arbitraire afin que Nassera Dutour puisse voyager librement dans son pays ;
2. Soutenir le CFDA et ses membres dans leur lutte pour la vérité et la justice en Algérie ;
3. Exiger des autorités algériennes qu’elles respectent leurs engagements internationaux en matière de droits humains.

« Mon fils a disparu. Et voilà qu’on m’efface à mon tour. Mais, tant que je pourrai parler, je le ferai. Pour lui. Pour les autres. Pour la mémoire. Pour la justice. » – Nassera Dutour

Les équipes :
du Collectif des Familles de Disparu·e·s en Algérie (CFDA),
de la Fédération Euro-Méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED).